

Dangers cachés !

Août 2019

Certains dangers sont plus évidents à identifier que d'autres. Nous savons tous qu'un couteau aiguisé peut conduire à une grave coupure. C'est le cas également d'un fut de matières dangereuses ... lorsqu'il est correctement étiqueté.

Par contre il est plus difficile de savoir si une tuyauterie ou un équipement est plein, vide, sous pression, A l'échelle d'une usine, il est encore plus difficile de comprendre les dangers associés avec chacun des produits et des énergies.

Dans une unité démantelée, une tuyauterie non identifiée contenait de l'acide sulfurique ce qui a conduit à blesser un employé.

Alors, que faire ? Toujours s'attendre au pire en l'absence d'information complémentaire.



Le saviez-vous ?

Pourquoi est-ce si important ? Vous ne pouvez gérer les dangers que vous êtes capables d'identifier. Les usines chimiques ont généralement peu de parties visibles de leur activité. Cela signifie que les dangers doivent être identifiés, compris et que des systèmes de gestion de la sécurité doivent être mis en place.

Connaitre les dangers est particulièrement important lorsque des tuyauteries ou des équipements doivent être mis à l'air libre. Sans une compréhension de la nature des produits et des conditions de température et de pression, ces opérations peuvent s'avérer très dangereuses.

Que pouvez-vous faire ?

- Connaissez vos procédés et le contenu des équipements. Pour des systèmes réactifs, se souvenir que cela peut évoluer au fil du temps.
- Vérifiez que les étiquetages sont corrects et lisibles
- Lorsqu'un équipement est utilisé pour un autre usage que ce soit un autre batch ou une réutilisation, assurez-vous qu'une véritable revue de gestion du changement soit effectuée. L'étiquetage de l'appareil devra peut-être être modifié.
- Suivez et respectez scrupuleusement les procédures de consignation et de mise à disposition de vos équipements (LOTO)
- Lorsque vous préparez ces activités, assurez-vous de bien établir les permis de travaux requis. Si vous avez le moindre doute, demandez l'avis d'un tiers. De nombreux accidents (voir *Beacon* de Juin 2018) ont été causés par de mauvaises pratiques au niveau des permis de travaux.

L'identification des dangers : la première étape de la sécurité des procédés

©AIChE 2019. Tous droits réservés. La reproduction à des fins non commerciales et éducatives est encouragée. Cependant, toute reproduction à des fins commerciales sans l'accord écrit préalable de l'AIChE est strictement interdite. Contactez-nous à ccps_beacon@aiiche.org ou au +1 646-495-1371